



**LETTRÉ D'INFORMATION AUX PORTEURS
DE L'OPCVM GALILEE FLEXIBLE THEMATICs**

Code ISIN :
part RC : FR0013241858
part IC : FR0013508876

Strasbourg, le 1^{er} septembre 2026

Objet : Fusion-absorption de l'OPCVM GALILEE FLEXIBLE THEMATICs avec le Compartiment GALILEE EQUITY THEMATICs issu de la SICAV GALILEE UCITS, un OPCVM de droit luxembourgeois

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts de l'**OPCVM GALILEE FLEXIBLE THEMATICs** (ci-après « le fonds ») géré par **GALILEE ASSET MANAGEMENT**.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

La société de gestion a décidé la fusion-absorption de l'OPCVM GALILEE FLEXIBLE THEMATICs avec le Compartiment GALILEE EQUITY THEMATICs au sein de la SICAV GALILEE UCITS, un OPCVM de droit luxembourgeois.

Intégrer une SICAV luxembourgeoise permet de bénéficier d'une meilleure commercialisation à l'étranger, notamment pour des potentiels investisseurs professionnels, mais aussi du cadre réglementaire luxembourgeois reconnu sur le plan international en matière d'administration de fonds pour les investisseurs professionnels et institutionnels.

Le Compartiment et l'OPCVM sont gérés par la même équipe de gestion. L'OPCVM absorbé et l'OPCVM absorbant sont tous deux éligibles au Plan d'Épargne en Actions de droit français.

L'opération de fusion comportera les conséquences suivantes :

- A la date de prise d'effet de la fusion, l'actif et le passif de votre FCP GALILEE FLEXIBLE THEMATICs seront transférés au Compartiment GALILEE EQUITY THEMATICs de la SICAV luxembourgeoise GALILEE UCITS ;
- Le FCP GALILEE FLEXIBLE THEMATICs sera dissout et vous deviendrez actionnaire du Compartiment GALILEE EQUITY THEMATICs de la SICAV luxembourgeoise GALILEE UCITS.

A l'issue de l'opération de fusion-absorption, vous serez actionnaire du Compartiment GALILEE EQUITY THEMATICs au sein de la SICAV GALILEE UCITS.

Conformément aux articles 37 et suivants de la Directive 2009/65/CE, l'opération présentée consiste en une fusion transfrontalière d'OPCVM au sens de l'article 2-1 p) i) et du Chapitre VI de la Directive 2009/65/CE, à savoir plus spécifiquement une opération de fusion par laquelle un ou plusieurs OPCVM ou compartiments d'investissement d'OPCVM, dénommés « OPCVM absorbé », transfèrent, par suite et au moment de leur dissolution sans liquidation, l'ensemble de leur patrimoine, activement et passivement, à un autre OPCVM existant ou à un compartiment d'investissement de celui-ci, dénommé « OPCVM absorbant », moyennant l'attribution, à leurs porteurs de parts, de parts de l'OPCVM absorbant.

Les porteurs de parts sont informés que la société de gestion de l'OPCVM absorbé n'a pas l'intention de procéder à un rééquilibrage du portefeuille avant la fusion.

Les porteurs de parts sont informés que les titres détenus par l'OPCVM absorbé seront transférés en espèces, à l'OPCVM absorbant.

Les produits à recevoir de l'OPCVM absorbé seront attribués en totalité à l'OPCVM absorbant.

Société de Gestion de Portefeuille

Siège social
10 Boulevard Tauler
67000 Strasbourg
☎ : +33 (0)3 90 22 92 60
Siret 431 962 554 00033

Bureau de Paris
120 avenue des Champs Élysées
75008 Paris
☎ : +33 (0)1 53 53 06 53
Siret 431 962 554 00041

S.A.S au capital de 899 955 €
www.galilee-am.com
Agrément AMF GP 00-023
ORIAS N°12068677
Code APE 6630Z



Avertissement sur les fusions dans un OPCVM luxembourgeois :

Nous attirons votre attention sur le fait que, à compter du 09/10/2026, toute question et tout litige relatif à vos droits et obligations en qualité d'actionnaire de la SICAV GALILEE UCITS seront soumis à la réglementation ainsi qu'à la compétence des tribunaux luxembourgeois. Le fonctionnement des registres luxembourgeois peut par ailleurs vous priver de l'exercice de vos droits d'investisseurs auprès des autorités ou tribunaux luxembourgeois, vous privant de toute possibilité de plainte ou recours. En effet, un investisseur ne pourra pleinement exercer ses droits d'investisseurs de façon directe à l'encontre d'une société d'investissement ou d'un Fonds que dans le cas où l'investisseur figure lui-même en son nom dans le registre des actionnaires ou porteurs, impliquant une souscription directe dans la SICAV, sans intervention d'un intermédiaire.

Vous trouverez ci-après un tableau comparatif de chacun des éléments impactés par la fusion.

Quand cette opération interviendra-elle ?

La fusion-absorption aura lieu le 09/10/2026. Vos parts du fonds absorbé seront échangées contre des actions du Compartiment luxembourgeois absorbant sur les valeurs liquidatives du 08/10/2026.

Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts à partir du 06/10/2026 à 12 h. Le fonds ayant une valorisation quotidienne, la dernière valeur liquidative du fonds GALILEE FLEXIBLE THEMATICIS sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de fusion, sera celle du 06/10/2026.

Des informations sur la parité d'échange figurent en annexe 1.

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire. Ainsi, vous recevrez, à l'issue de cette opération sans aucune action à entreprendre, en contrepartie de vos parts du FCP GALILEE FLEXIBLE THEMATICIS des classes d'actions équivalentes du Compartiment GALILEE EQUITY THEMATICIS de la SICAV luxembourgeoise GALILEE UCITS, selon les modalités techniques de fusion précisées en annexe.

Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre fonds ne facturant pas de frais de sortie.

Pour toute précision, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel.

Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Cette opération entraînera les modifications suivantes :

- **Modification du profil rendement/risque : OUI**
- **Augmentation du profil rendement/risque : OUI**
- **Augmentation potentielle des frais : OUI**
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : Très significatif**



Société de Gestion de Portefeuille

Siège social
10 Boulevard Tauler
67000 Strasbourg
☎ : +33 (0)3 90 22 92 60
Siret 431 962 554 00033

Bureau de Paris
120 avenue des Champs Elysées
75008 Paris
☎ : +33 (0)1 53 53 06 53
Siret 431 962 554 00041

S.A.S au capital de 899 955 €
www.galilee-am.com
Agrément AMF GP 00-023
ORIAS N°12068677
Code APE 6630Z



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Principales caractéristiques fiscales de l'échange (applicables aux porteurs du fonds absorbé) :

- Fiscalité applicable aux personnes physiques résidentes – hors actions ou parts détenues dans un PEA

Les actionnaires ou porteurs de parts - personnes physiques - bénéficient du sursis d'imposition : l'échange n'entre pas dans le calcul des plus-values pour l'établissement de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de l'échange. La plus ou moins-value réalisée n'est calculée que lors de la cession ultérieure des titres reçus à l'échange par référence au prix de revient des actions ou des parts du fonds absorbé.

- Fiscalité applicable aux personnes morales résidentes

Les actionnaires ou porteurs de parts - personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés ou personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu lorsqu'elles sont imposées selon un régime de bénéfice réel BIC ou BA – du fonds absorbé, qui réalisent une perte ou un profit lors de l'opération d'échange doivent soumettre ce résultat aux dispositions de l'article 38-5 bis du CGI.

L'article 38-5 bis du CGI prévoit que le résultat, constaté lors d'un échange de titres résultant d'une fusion d'OPC, n'est pas immédiatement inclus dans le résultat imposable ; sa prise en compte est reportée au moment de la cession effective des titres reçus en échange.

Toutefois, cette neutralisation de l'échange n'est pas totale en raison de l'obligation d'évaluer les titres d'après leur valeur liquidative à la clôture de chaque exercice prévu à l'article 209-0 A du CGI.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur Compartiment de la SICAV ?

Voici les principales différences entre votre fonds et votre futur Compartiment de SICAV :

	Avant GALILEE FLEXIBLE THEMATICS (FCP de droit français)	Après GALILEE EQUITY THEMATICS (Compartiment absorbant de droit luxembourgeois)
Acteurs intervenant sur le fonds		
Dépositaire*	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)	CACEIS BANK, LUXEMBOURG BRANCH
CAC	CABINET ERNST & YOUNG ET AUTRES (France)	CABINET ERNST & YOUNG ET AUTRES (Luxembourg)
Délégataire de la gestion administrative et comptable	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)	CACEIS BANK, LUXEMBOURG BRANCH
Etablissement désigné pour recevoir les souscriptions - rachats	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)	CACEIS BANK, LUXEMBOURG BRANCH

Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion*	Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, à travers une gestion flexible en s'exposant aux marchés d'actions et de taux internationaux par le biais d'investissements en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA sur la durée de	L'objectif de gestion du Compartiment est de dégager, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à l'indicateur de référence : 80% MSCI ACWI 100% Hedged to EUR + 20% €STR Capitalisé, à travers une gestion dynamique, en s'exposant aux marchés d'actions et de taux internationaux par le biais d'investissements en parts ou actions d'OPCVM et/ou autres OPC, et de

Société de Gestion de Portefeuille

Siège social
10 Boulevard Tauler
67000 Strasbourg
☎ : +33 (0)3 90 22 92 60
Siret 431 962 554 00033

Bureau de Paris
120 avenue des Champs Elysées
75008 Paris
☎ : +33 (0)1 53 53 06 53
Siret 431 962 554 00041

S.A.S au capital de 899 955 €
www.galilee-am.com
Agrément AMF GP 00-023
ORIAS N°12068677
Code APE 6630Z



	placement recommandée, et de façon accessoire en titres vifs. L'indicateur de référence est composé de : 35% MSCI ACWI 100% Hedged to EUR (Ticker Bloomberg: MACXUIGB) 35% MSCI Global Developed Market Corporate and Government Bond Select Index Hedged to EUR (Ticker Bloomberg: MFDCOGET Index) 30% €STR CAPITALISE (Ticker Bloomberg : OISESTR Index)	manière accessoire par des titres vifs, sur la durée de placement recommandée.
--	--	--

Modification du profil de rendement/risque			
Niveau de Risque/rendement sur une échelle de 1 à 7 *			+
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*	Risque actions [0% ; 100%] Instruments de taux [0% ; 100%] Stratégie actions neutre au marché via des OPC [0% ; 40%] Obligations convertibles [0% ; 50] Instruments financiers dérivés [0% ; 70%]	Risque actions [60% ; 100%] Instruments de taux [0% ; 40%] Stratégie actions neutre au marché via des OPC [0% ; 20%] Obligations convertibles [0% ; 20%] Instruments financiers dérivés [0% ; 90%]	+ - - - +

Frais			
Frais de gestion financière (frais de gestion maximum) / Commission de la société de gestion	Part RC: 1,50% TTC maximum	Action EUR-R: 1,75% TTC par an	
	Part IC: 0,75% TTC maximum	Action USD-R: 2,00% TTC par an	
Frais de fonctionnement et autres services	Part RC et part IC : 0,05% TTC maximum	Frais applicables à l'ensemble des compartiments de la SICAV au prorata de l'actif net des compartiments : Frais administratifs : 0.035% (taux annuel maximum, avec un minimum mensuel de 2 000 EUR + domiciliation + transfert agent) Frais de dépositaire : 0.02% (avec un minimum mensuel de 800 EUR) Agent domiciliataire : 0.007%	

Société de Gestion de Portefeuille

Siège social
10 Boulevard Tauler
67000 Strasbourg
☎ : +33 (0)3 90 22 92 60
Siret 431 962 554 00033

Bureau de Paris
120 avenue des Champs Elysées
75008 Paris
☎ : +33 (0)1 53 53 06 53
Siret 431 962 554 00041

S.A.S au capital de 899 955 €
www.galilee-am.com
Agrément AMF GP 00-023
ORIAS N°12068677
Code APE 6630Z

		Commission de supervision : 0.01%	
		Part EUR-R et part USD-R : 0,20% TTC maximum	
Commissions de mouvements -Dépositaire -Société de gestion	<u>Le dépositaire :</u> - Actions, ETF, Warrants, Obligations convertibles : - min 25€ France, Belgique et Pays-Bas - min 55€ pour les autres Pays - Obligations - min 25€ France, Belgique et Pays- Bas - min 55€ pour les autres Pays - OPC (FIA + OPCVM): - France / admis Euroclear : 15€ - Etranger : 40 € - Off shore : 150 € - TCN : - France 25€ - Autres Pays 55 € - Marchés à terme : - MONEP Futures : 1€/lot - MONEP Options: 0.25% min 5€	<u>Le dépositaire :</u> Instruction de règlement/livraison sur Valeurs Mobilières : - Valeurs réglées / livrées (matchées) : 15€ - Valeurs réglées / livrées (non- matchées) : 25€ + forfait pour traitement manuel ou « réparé » : 10€ Ordres de souscription / rachats : - OPC Européens : € 50 pour tout premier investissement € 30 pour tout investissement supplémentaire dans le même fonds. Les investissements dans des fonds de droit européens administrés chez CACEIS BANK, LUXEMBOURG BRANCH ne seront pas tarifés. - OPC non européens : - le premier ordre d'investissement sera tarifé € 250 - tout ordre supplémentaire sur le même fonds sera facturé € 150 - Opérations de change négociées avec la salle des marchés de CACEIS Franco - Opérations de change négociées avec une contrepartie externe et transmises STP par Swift MT 304 € 20 - Transfer cash (in/out) : Franco de Paiement Agent de transfert : - Traitement manuel : Souscriptions € 22 Rachats € 25 Switchs € 25 Transferts € 25 Dividendes + paiement € 25 - Traitement STP : Souscriptions € 11 Rachats € 15 Switchs € 15 Transferts € 15	

Société de Gestion de Portefeuille

Siège social
10 Boulevard Tauler
67000 Strasbourg
☎ : +33 (0)3 90 22 92 60
Siret 431 962 554 00033

Bureau de Paris
120 avenue des Champs Elysées
75008 Paris
☎ : +33 (0)1 53 53 06 53
Siret 431 962 554 00041

S.A.S au capital de 899 955 €
www.galilee-am.com
 Agrément AMF GP 00-023
 ORIAS N°12068677
 Code APE 6630Z



	<u>La société de gestion</u> NEANT (Les commissions de mouvement de la société de gestion sont supprimées avant la date effective de la fusion, à partir du 01/01/2026)	Dividendes + paiement € 25 <u>La société de gestion :</u> NEANT (Les commissions de mouvement de la société de gestion sont supprimées avant la date effective de la fusion, à partir du 01/01/2026)	
Commission de surperformance¹	20% TTC de la surperformance du FCP au-delà de celle de l'indicateur de référence 35% MSCI ACWI 100% Hedged to EUR (Ticker Bloomberg : MACXUIGB) +35% MSCI Global Developed Market Corporate and Government Bond Select Index Total Return, Hedged to EUR (Ticker Bloomberg: MFDCOGET Index) + 30% €STR CAPITALISE (Ticker Bloomberg : OISESTR Index) si la performance du fonds est supérieure à l'indicateur, même si cette performance est négative. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.	Lors de chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 10%TTC de la différence entre la performance du compartiment nette de frais de gestion fixes et l'indicateur de référence 80% MSCI ACWI 100% Hedged to EUR (Ticker Bloomberg : MACXUIGB) + 20% €STR Capitalisé (Ticker Bloomberg : OISESTR Index), si la performance du compartiment est supérieure à l'indicateur, même si cette performance est négative, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.	=

Modalités de souscriptions/Rachats		
Centralisation des ordres	Chaque jour ouvré à 12h, à l'exception des jours de fermeture de la Bourse de Paris	Au plus tard à 14:00 heures (heure de Luxembourg) le Jour d'Evaluation à l'exception des jours de fermeture de la Bourse du Luxembourg

¹ Toute sous-performance du fonds (absorbé et absorbeur) par rapport à l'actif net de référence (actif indicé) est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

Les nouvelles actions émises dans le cadre de la fusion seront traitées comme de nouvelles souscriptions à des classes d'actions du Compartiment Absorbeur. Les actionnaires du fonds Absorbé bénéficieront d'un traitement identique à celui réservé aux actionnaires du Compartiment Absorbeur à l'occasion de la prochaine surperformance du Compartiment Absorbeur qui sera constatée.

Si, sur l'exercice considéré, sur les cinq dernières années ou depuis la dernière date de cristallisation, la performance du Compartiment est inférieure à celle de l'actif net de référence (actif indicé), la commission de surperformance est nulle et toute sous-performance par rapport à l'actif net de référence (actif indicé) devra être compensée avant que les commissions de surperformance ne redeviennent exigibles.

La commission de surperformance calculée sur la classe d'actions EUR-R et USD-R du compartiment absorbeur pourra être prélevée en date du 31/12/2026.

Société de Gestion de Portefeuille

Siège social
10 Boulevard Tauler
67000 Strasbourg
☎ : +33 (0)3 90 22 92 60
Siret 431 962 554 00033

Bureau de Paris
120 avenue des Champs Elysées
75008 Paris
☎ : +33 (0)1 53 53 06 53
Siret 431 962 554 00041

S.A.S au capital de 899 955 €
www.galilee-am.com
Agrément AMF GP 00-023
ORIAS N°12068677
Code APE 6630Z



Informations pratiques		
Dénomination	GALILEE FLEXIBLE THEMATICS	GALILEE UCITS - GALILEE EQUITY THEMATICS
ISIN	Part RC : FR0013241858 Part IC : FR0013508876	Classe EUR-R : ISIN LU3188792223 Classe USD-R : ISIN LU3188792736

***Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 19/08/2026.**

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus du fonds ainsi que le Document d'Information Clé pour l'Investisseur mis à jour au jour de l'opération sur le site internet de votre banque ou d'en faire la demande auprès de :

GALILEE ASSET MANAGEMENT
10, BOULEVARD TAULER
67000 - STRASBOURG

Contacts : Tél : 03.90.22.92.60

contact@galilee-am.com

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire. Ainsi, vous recevrez, à l'issue de cette opération sans aucune action à entreprendre, en contrepartie de vos parts du FCP GALILEE FLEXIBLE THEMATICS des classes d'actions équivalentes du Compartiment GALILEE EQUITY THEMATICS de la SICAV luxembourgeoise GALILEE UCITS, selon les modalités techniques de fusion précisées en annexe.

Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre fonds ne facturant pas de frais de sortie.

Pour toute opération de souscription ou rachat, n'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

GALILEE ASSET MANAGEMENT

Société de Gestion de Portefeuille

Siège social
10 Boulevard Tauler
67000 Strasbourg
☎ : +33 (0)3 90 22 92 60
Siret 431 962 554 00033

Bureau de Paris
120 avenue des Champs Elysées
75008 Paris
☎ : +33 (0)1 53 53 06 53
Siret 431 962 554 00041

S.A.S au capital de 899 955 €
www.galilee-am.com
Agrément AMF GP 00-023
ORIAS N°12068677
Code APE 6630Z



ANNEXE I - Parité d'échange

A la suite de la fusion, vous recevrez un nombre d'actions du compartiment GALILEE EQUITY THEMATICS en échange des parts de votre ancien fonds GALILEE FLEXIBLE THEMATICS calculé sur la base de la valeur d'échange définie ci-après.

Le nombre de parts du compartiment absorbant GALILEE UCITS – GALILEE EQUITY THEMATICS à attribuer aux porteurs du FCP absorbé GALILEE FLEXIBLE THEMATICS sera déterminé sous le contrôle des Commissaires aux Comptes.

Exemple de calcul de parité :

A titre illustratif, si l'opération de fusion a eu lieu le 24/07/2026 sur les valeurs liquidatives du 23/07/2026, la parité d'échange (soit le rapport entre la valeur liquidative du Fonds Absorbé et la valeur liquidative du Fonds Absorbant) est la suivante :

Valeur Liquidative de GALILEE FLEXIBLE THEMATICS (Part RC)	117.70	=	1.01 parts
Valeur Liquidative de GALILEE UCITS – GALILEE EQUITY THEMATICS (Part EUR-R)	116.28		

Le porteur d'une part du FCP **GALILEE FLEXIBLE THEMATICS** aurait reçu 1.01 parts du compartiment **GALILEE UCITS – GALILEE EQUITY THEMATICS**.

Le nombre d'actions attribuées dépend des valeurs liquidatives au jour de la fusion, soit celles du 08/10/2026.

Les calculs seront réalisés sur la totalité des parts du Fonds Absorbé que vous détenez.

Les parts du FCP Absorbé et du Compartiment Absorbant étant fractionnées en centièmes de parts, il n'y aura donc lieu à aucun versement de soulte. Le cas échéant, l'attribution de fraction d'action du Compartiment absorbant sera arrondie au centième de part supérieur.

A l'exception de l'exercice du droit de rachat sans frais, aucun paiement en espèces n'est prévu dans le cadre de cette fusion.

A l'issue de cette fusion, un avis d'opération vous sera adressé vous précisant le nombre de parts du Fonds Absorbé que vous déteniez au jour de la fusion ainsi que la parité d'échange qui a été retenue.

Au terme de cette opération, le Fonds Absorbé sera dissout de plein droit et le capital du Fonds Absorbant sera augmenté en conséquence. De ce fait, les parts créées par le Fonds Absorbant seront immédiatement et directement attribuées aux porteurs du Fonds Absorbé en fonction de la parité d'échange. Ces parts seront entièrement assimilées aux parts anciennes.

Société de Gestion de Portefeuille

Siège social
10 Boulevard Tauler
67000 Strasbourg
☎ : +33 (0)3 90 22 92 60
Siret 431 962 554 00033

Bureau de Paris
120 avenue des Champs Elysées
75008 Paris
☎ : +33 (0)1 53 53 06 53
Siret 431 962 554 00041

S.A.S au capital de 899 955 €
www.galilee-am.com
Agrément AMF GP 00-023
ORIAS N°12068677
Code APE 6630Z



ANNEXE II – Modalités de fonctionnement de la SICAV GALILEE UCITS

Actions

Suite à la fusion décrite ci-dessus, vous recevrez en échange de vos parts du Fonds GALILEE FLEXIBLE THEMATICIS des actions de la SICAV GALILEE UCITS. Les actions de la SICAV GALILEE UCITS sont émises sous forme nominative.

Les actions nominatives font l'objet d'une inscription dans le registre des actionnaires de la SICAV. Une confirmation de l'inscription sera remise à l'actionnaire.

Des dispositions peuvent être prises pour que des actions soient détenues dans des comptes ouverts chez Clearstream ou Euroclear. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que Clearstream acceptera la livraison de fractions d'Actions calculées avec une précision de deux chiffres après la virgule alors qu'Euroclear n'acceptera que des actions entières.

Conversion d'actions

En qualité d'actionnaire de la SICAV GALILEE UCITS, vous avez la possibilité de demander la conversion de vos actions en actions d'une autre classe du Compartiment GALILEE EQUITY THEMATICIS ou d'un autre Compartiment de la SICAV. La conversion des actions d'une classe d'actions d'un Compartiment en actions d'une autre classe d'actions du même Compartiment ou d'un autre n'est autorisée que si l'investisseur satisfait à toutes les conditions d'accès exigées par la classe d'actions vers laquelle la conversion s'effectue.

Délais d'opérations

Des ordres de souscription, de conversion ou de rachat des actions peuvent être émis auprès de la SICAV GALILEE UCITS ou à un distributeur. Les ordres de souscription, rachat ou conversion doivent parvenir avant 14h00 (heure Luxembourg) (J) au cours duquel les banques sont ouvertes au Luxembourg (voir section « souscriptions courantes » du prospectus de la SICAV GALILEE UCITS).

Règles d'évaluation des actifs

Les règles d'évaluation des actifs du Compartiment GALILEE EQUITY THEMATICIS de la SICAV GALILEE UCITS sont indiquées au paragraphe « V – VALEUR NETTE D'INVENTAIRE DES ACTIONS » à la section « 1. Définition et calcul de la valeur nette d'inventaire » du prospectus de la SICAV GALILEE UCITS.

Protection des investisseurs en cas d'erreur de calcul de valeur nette d'inventaire (VNI)

En cas d'erreur de calcul de VNI, le droit français ne prévoit aucun dispositif particulier. En revanche, en cas d'inexactitudes dans le calcul de la VNI ou d'inobservation des règles de placement applicables aux organismes de placement collectif, le droit luxembourgeois prévoit des règles formelles de protection des investisseurs². Ces règles sont mises à votre disposition par la société de gestion Galilee Asset Management.

Divers

Les frais imputables à l'opération de fusion-absorption décrite ci-dessus seront intégralement pris en charge par Galilee Asset Management, société de gestion du Compartiment Absorbant et de l'OPCVM absorbé.

Le rapport de fusion préparé par le Commissaire aux Comptes de votre FCP ainsi que les attestations se rapportant à la fusion émises par les dépositaires du Fonds GALILEE FLEXIBLE THEMATICIS et de la SICAV GALILEE UCITS sont disponibles au siège social de la société de gestion de votre FCP, Galilee Asset Management.

Toutes nouvelles charges et/ou recettes du Fonds GALILEE FLEXIBLE THEMATICIS reçues ou à recevoir à compter de la date de réalisation la fusion seront supportées par le Compartiment GALILEE EQUITY THEMATICIS de la SICAV GALILEE UCITS.

Les porteurs du Fonds GALILEE FLEXIBLE THEMATICIS pourront exercer leurs droits en tant qu'actionnaires de l'absorbant à compter de la date de réalisation la fusion.

² Circulaire CSSF 24/856 relative à la protection des investisseurs en cas de survenance d'une erreur dans le calcul de la VNI, d'un non-respect des règles de placement et d'autres erreurs au niveau d'un OPC

Société de Gestion de Portefeuille

Siège social
10 Boulevard Tauler
67000 Strasbourg
☎ : +33 (0)3 90 22 92 60
Siret 431 962 554 00033

Bureau de Paris
120 avenue des Champs Elysées
75008 Paris
☎ : +33 (0)1 53 53 06 53
Siret 431 962 554 00041

S.A.S au capital de 899 955 €
www.galilee-am.com
Agrément AMF GP 00-023
ORIAS N°12068677
Code APE 6630Z